PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BILLERE

Gymnase Roger Tétin
Mardi 23 février 2021 à 18h00

En raison de la crise sanitaire de la Covid-19 et de la nécessité d'élire une nouvelle adjointe au Maire à bulletin secret, le Conseil municipal se déroule au gymnase Roger Tétin afin de respecter les distanciations sociales nécessaires. Il est également retransmis en direct sur la chaine Youtube de la Ville et relayé sur les réseaux sociaux et le site internet de la Ville.

M. le Maire ouvre la séance à 18h00, remercie les membres présents et les auditeurs, puis, il procède à l'appel.

Etaient présents : M. LALANNE. M. JACOTTIN. Mme MATHIEU-LESCLAUX. M. CHAVIGNE. Mme PINTO. M. OCHEM. Mme FRANCQ. M. MAZODIER. M. NASSIEU-MAUPAS. M. MONTAUT. M. CABANES. M. DUMONT. Mme FOURCADE. M. BALMORI. M. COLLET. Mme LAHERRERE-SOUVIRAA. M. MAUBOULES. Mme FERRER. Mme LOURAU. Mme DE BOISSEZON. Mme GARCIA-ORCAJADA. M. TALAALOUT. Mme WEISS. M. BAYSSAC. Mme LABOURET. Mme AUCLAIR. M. LESCHIUTTA. M. FRETAY. Mme FLEURY BONNE. Mme BOGNARD. M. RIBETTE.
Absents excusés : Mme FLOUS.

Mme FRANCQ est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire revient sur l'assassinat dans l'exercice de ses fonctions de M. Cyril PIERREVAL, habitant de Billère et responsable de service au centre d'accueil pour demandeurs d'asile Isard-COS (Insertion Suivi Accueil des Réfugiés et Demandeurs d'asile – Centre d'Orientation Sociale) de Pau. Il indique que cet assassinat remplit d'effroi la ville de Billère en raison du travail étroit de la Commune avec cette association : Cyril PIERREVAL travaillait avec la Mairie mais également avec la Maison des Citoyens du monde (MCM). M. le Maire lui rend hommage en expliquant qu'il était un homme engagé, généreux, pragmatique, discret et efficace dans ses missions d'accompagnement des migrants et des demandeurs d'asile. Au nom du Conseil municipal, il présente de très sincères condoléances à sa famille et ses proches. M. le Maire tient également à témoigner tout le soutien du Conseil à ses actions, ainsi qu'à celles de ses collègues dont le travail est indispensable pour le bien vivre ensemble.

M. le Maire demande aux élu·e·s de se lever afin d'observer une minute de silence en mémoire à Cyril PIERREVAL.

1 minute de silence

Puis, M. le Maire donne la parole à M. Jacques CABANES, administrateur de la MCM, qui souhaite lire un témoignage.
M. CABANES précise qu'il s'agit de la lettre d'un soudanais devenu réfugié français :

« Bonjour à toutes et à tous,
Je m'appelle Alnoor Nassredin, je suis réfugié soudanais à Pau depuis 2018.

Je tiens à vous faire part, ainsi que mes amis soudanais et autres réfugiés, de notre tristesse et indignation suite à cet acte affreux qui ne nous ressemble pas.
Je tiens à préciser que ce soudanais ne représente en rien mon pays et encore moins le soudanais que je suis.
J'ai failli mourir plusieurs fois en voulant traverser la mer Méditerranée et j'ai eu la chance de trouver asile en France.
Jamais je ne créerai de problèmes aux personnes qui m'ont accueilli et aidé. Je serai toujours reconnaissant à la France de cette chance exceptionnelle.
Aujourd'hui, je suis heureux d'être en France et c'est grâce à la solidarité des institutions françaises, le CADA de l'OGFA et la MCM pour moi, le CADA Isard Cos pour d'autres, que j'ai la chance de pouvoir poursuivre des études supérieures.
Même si j'ai beaucoup progressé, le soutien des bénévoles qui m'accompagnent encore m'est précieux. Je suis conscient que sans ces associations rien n'aurait été possible pour moi. Les cours de français et le Service civique à la MCM m'ont permis d'être ce que je suis aujourd'hui.
Nous sommes bien tristes mes amis et moi-même pour ce Monsieur que je ne connaissais pas, mais qui, je suis certain, ressemblait à toutes ces personnes que j'ai rencontrées dans mon parcours de demandeur d'asile.
Je présente à sa famille et à ses collègues de travail mes sincères condoléances.
Je vous souhaite également beaucoup de courage pour l'avenir et j'espère de tout cœur que cela ne se reproduira plus jamais.
Alnoor Nassredin ».

M. CABANES précise qu'Alnoor NASSREDIN est arrivé en France sans parler un mot de français et qu'il est actuellement scolarisé à l'IUT de Tarbes en BTS par alternance chez EIFFAGE comme conducteur de travaux.

M. le Maire remercie M. CABANES et souligne l'importance, dans ces moments cruels, d'avoir des discours solidaires. Il indique avoir apprécié les propos du Ministre de l'Intérieur et du Président de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) qui étaient apaisants et appelaient à ne pas faire d'amalgames.

M. le Maire aborde par la suite l'ordre du jour du Conseil municipal.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020

M. le Maire propose de valider le procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2020. Aucun délégué présent n'ayant d'objection, le P.V. est validé.

2021.02.01 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations qui lui sont confiées par le Conseil municipal.
Pas de remarques des membres du Conseil municipal.

Arrivée de Mme FLOUS à 18H10

2021.02.02 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire explique qu'il a reçu la démission de Mme RAYNEAU PILLER, élue de la liste « Billère pour tous » et également adjointe au Maire, de ses fonctions d'élue. Il convient donc de procéder à son remplacement. Dans une volonté de transparence, M. le Maire précise qu'elle a eu une opportunité professionnelle lui permettant de se rapprocher de sa famille à Cavaillon.
Puis, il indique qu'une procédure spécifique est prévue en cas de démission d'un adjoint au Maire puisqu'elle doit au préalable être approuvée par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques. Conformément au code électoral, le Conseil municipal accueille donc une nouvelle élue, Mme Bénédicte VEILHAN, suivante immédiate de la liste « Billère pour tous ». Il lui souhaite, au nom de tout le Conseil municipal, la bienvenue.

VOTE :
- **Le Conseil municipal prend acte de l'installation de Mme VEILHAN**

2021.02.03 – ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire suggère de remplacer Mme RAYNEAU PILLER par une nouvelle adjointe.
Pour cela, dans un premier temps, il propose au Conseil de se prononcer à main levée sur le maintien du nombre d'adjoints, fixé à 9 dans la délibération du 25/05/20, puis dans un second temps, de se prononcer sur le rang qu'occupera la nouvelle adjointe, et enfin, par un vote à bulletin secret, de procéder à l'élection nominative de la nouvelle adjointe. Il indique que ce vote à bulletin secret justifie la réunion du Conseil en présentiel.

M. le Maire propose aux élus de maintenir le nombre d'adjoints à 9 et procède au vote à main levée.

Vote :
- **Pour : Unanimité (33)**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Puis, il propose de maintenir le même rang que Mme RAYNEAU-PILLER pour la nouvelle entrante au bureau municipal, soit la 8ème place.

Vote :
- **Pour : Unanimité (33)**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Enfin, M. le Maire annonce avoir reçu la candidature de Mme Ornella AUCLAIR.
Aucune autre candidate ne souhaite se présenter.
Avant de procéder au vote, M. JACOTTIN est désigné secrétaire, Mme MATHIEU-LESCLAUX et M. CHAVIGNE sont désignés assesseurs.

Un agent de la Ville passe avec une urne à chaque table afin de récolter les votes des conseillers. Puis, Mme MATHIEU-LESCLAUX et M. CHAVIGNE procèdent au dépouillement.

Suite à ces opérations de dépouillement, M. le Maire proclame le résultat, à savoir 33 votes pour Mme Ornella AUCLAIR, puis il la félicite pour cette place de nouvelle adjointe au Maire.

Vote :

- **Pour : Unanimité (33)**
- **Bulletins blancs : 0**

2021.02.04 – MOTION DEMANDANT UN DEBAT NATIONAL ET CITOYEN AUTOUR DE L'AVENIR D'EDF

RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire expose quelques éléments de contexte. En effet, comme tous les maires de France, il explique avoir reçu un courrier de toutes les organisations syndicales de salariés d'EDF – ENEDIS proposant d'adopter la motion présentée au vote. Il précise que cette motion fait suite à l'inquiétude que génère le projet Hercule. Il rappelle que EDF a été séparé en Gaz de France et en EDF, ce qui représentait un début de fragmentation de cette entreprise fondée en 1946. Puis, des capitaux privés ont été introduits dans ces sociétés devenues ENEDIS et ENGIE. M. le Maire indique que le projet consiste en la création d'un EDF vert d'un côté regroupant toutes les activités autour des transitions énergétiques (éoliennes et énergies renouvelables), et d'un autre côté, EDF bleu qui restera propriétaire des infrastructures des centrales nucléaires. Il précise que le projet prévoit une 3ème société, EDF azur qui prendrait en charge l'ensemble des productions hydrauliques.
M. le Maire rappelle que le groupe EDF était à l'origine un groupe intégré avec une cohérence de production et sa solidité financière était effective. Il indique que si EDF assurait initialement l'indépendance énergétique, s'ajoute désormais à cela la préservation du climat.

M. le Maire émet un doute quant à la capacité des marchés financiers à assurer des investissements importants pour la transition énergétique et le renouvellement des unités de production d'électricité car ils sont en recherche de rentabilité élevée. Il précise que la France a subi 30 ans de politique néolibérale, pour autant, le service n'est pas meilleur et les tarifs ne sont pas moins élevés que ce qui avait été annoncé par les défenseurs de la privatisation.

M. le Maire propose au Conseil municipal de Billère de :

- Faire le choix d'un véritable projet de société, par un véritable Service Public de l'Énergie dont la gouvernance doit inclure les élu·e·s de la République, les citoyen·ne·s et les salarié·e·s pour une réponse aux besoins des usagers, pour un développement humain durable, pour un fonctionnement économique du pays pérenne et pour une véritable solidarité énergétique ;
- Demander au Président de la République d'entendre et de mesurer la mobilisation sociale en renonçant au projet « HERCULE » à EDF, au plan « CLAMADIEU » et à la RE2020 chez ENGIE ainsi qu'au PSE chez GAZELENERGIE ;
- Demander l'organisation d'un véritable débat public sur l'avenir du secteur énergétique et ses moyens d'investissement au service de la Nation en s'appuyant sur le Programme Progressiste de l'Energie construit par les électriciens et gaziers.

M. le Maire résume cela en indiquant qu'il s'agit principalement de demander un débat public national afin que les citoyens puissent se prononcer sur ces projets de dérégulation du secteur de l'énergie.

M. LESCHIUTTA intervient afin de faire un parallèle avec l'actualité allant dans le sens de la motion. Ainsi il explique qu'aux Etats-Unis et plus précisément au Texas, suite à un épisode de fortes neiges,

des hôpitaux se sont retrouvés sans électricité. Le secteur privé n'est pas en mesure de résoudre ces problèmes contrairement à la puissance publique.
C'est pourquoi il pense qu'il est primordial que l'Etat et les citoyens restent maîtres du secteur de l'énergie qui est un secteur vital pour la société. Il affirme qu'il est important de laisser ce service public dans les mains des français.
M. le Maire confirme que les Etats-Unis ont privatisé ce secteur. Il précise que la particularité du Texas est que le réseau n'est pas relié au réseau fédéral, ce qui démontre l'impasse dans laquelle peut aboutir la privatisation quand la vision n'est pas nationale.

M. MAZODIER approuve les propos de M. LESCHIUTTA et ajoute qu'il y avait une non distribution d'électricité et en même temps une facturation excessive lorsqu'elle l'était. Il illustre ses propos en indiquant que le kilowatt heure était facturé à 4€, en comparaison, la France est à 0,12€.

Pour des raisons professionnelles et afin d'éviter tout conflit d'intérêt, M. JACOTTIN indique qu'il ne participe pas au vote.

Vote :
- **Pour : Unanimité (32)**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

2021.02.13 – MOTION EN SOUTIEN AUX DROITS DES PEUPLES EN BIRMANIE ET CONTRE LE NOUVEAU COUP D'ETAT MILITAIRE

RAPPORTEUR : M. le Maire

Suite aux évènements actuels, M. le Maire invite les élu·e·s à réaffirmer leur soutien à la démocratie, à la solidarité aux droits des peuples en Birmanie et contre le nouveau coup d'Etat militaire. Bien qu'il ne doute pas de l'unanimité de cette motion, il précise toutefois qu'il est nécessaire que les Etats, les institutions internationales et les divers acteurs économiques majeurs agissent activement.
Il rappelle que la Birmanie est un pays de 56 millions d'habitants, dirigé par une dictature militaire et ayant subi de nombreux coups d'état. Il y a quelques années, la junte a fait place à un gouvernement civil, mais le parlement était constitué pour 25% de militaires avec un droit de minorité de blocage. Cette dictature est activement aidée par la Chine, la Russie, l'Inde et Israël.

M. le Maire propose au Conseil municipal de :
- Demander que l'Etat français, en coordination avec la Communauté européenne et les institutions internationales, exerce des mesures ciblées contre les intérêts de hauts gradés birmans, que leurs intérêts à l'étranger soient saisis, que les prisonniers politiques soient libérés, que tous les élu·e·s et membres des partis politiques emprisonnés soient réintégrés dans leurs fonctions , que soient garantis tous les droits démocratiques en Birmanie, droits d'expression, droits individuels et collectifs, droits d'association ;
- Émettre le souhait que l'Etat français aide activement l'opposition Birmane dans son combat démocratique.

Vote :
- **Pour : Unanimité (33)**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

2021.02.05 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Rapporteur : M. NASSIEU-MAUPAS

M. NASSIEU-MAUPAS introduit le débat d'orientations budgétaires (DOB) de la Collectivité pour l'année 2021. Il explique aux élu·e·s que le DOB a été instauré par la Loi dite ATR (Administration Territoriale de la République) du 6 février 1992 et complété par la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015. Ce débat précède obligatoirement le vote du budget dans un délai maximum de deux mois avant le vote de cet acte. Il précise que l'objectif de ce débat est double : échanger sur les orientations budgétaires de la commune et informer sur la situation financière de celle-ci. Le DOB prend désormais en compte l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin en financement annuel.

M. NASSIEU-MAUPAS indique que les OB portent donc sur des évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement. Elles précisent les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget tout en tenant compte de concours financiers, de fiscalités, des tarifications des services, de subventions et les principales évolutions relatives aux relations financières avec l'intercommunalité, à savoir la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP). Des informations relatives à la réforme fiscale, à la structure, à la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget y sont apportées.
M. NASSIEU-MAUPAS explique que ces OB permettent donc d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, du niveau d'épargne nette et de celui de l'endettement à la fin de l'exercice de l'année N.

Puis, M. NASSIEU-MAUPAS présente le rapport des orientations budgétaires (annexé au présent compte-rendu), avant de laisser la parole à M. le Maire et que chaque adjoint au maire ne détaille, secteur par secteur, les priorités en matière d'investissement.

M. le Maire remercie M. NASSIEU-MAUPAS et met en lumière la page 18 du rapport des OB où est détaillé le programme d'investissements 2021. Il précise que le budget 2021 est construit afin de permettre environ 2,2 millions d'euros d'investissement. Il attire également l'attention sur la page 23 où toutes ces actions sont plus amplement détaillées.
Il explique que les projets sont prévus par secteur mais il souligne que certains sont transversaux, comme la ZAC centre-ville ou les travaux dans les locaux de La Poste. M. le Maire informe les conseillers que ces derniers ont été retardés en raison de problèmes avec la copropriété. Il indique que ces travaux seront compensés par une augmentation de loyer, il y aura de ce fait un retour sur investissement.
Toujours dans le cadre des projets transversaux, M. le Maire annonce qu'il est prévu une réfection des clôtures du Pau Golf Club (PGC). Il précise que le PGC participera financièrement et informe les élus que la CAPBP et le Département ont également été sollicités.
Enfin, des investissements sont prévus dans les aires de jeux afin de les améliorer et les développer, cependant, il annonce que ce sujet sera discuté collectivement par le biais d'un COPIL (Comité de Pilotage) spécifique.

Puis M. le Maire donne la parole aux adjoints qui vont présenter le programme d'investissement proposé dans chaque secteur.

M. JACOTTIN présente le secteur cadre de vie, travaux, voirie, bâtiments et espaces verts.
Il indique que l'investissement principal reste celui de la voirie avec un prévisionnel d'environ 686 000 €. Il alerte l'auditoire sur les difficultés à venir concernant les travaux du Réseau de Chaleur Urbain (RCU) qui engendrent un reformatage des travaux de voirie prévus initialement en 2021 afin de tenir compte du passage du RCU qui traversera toute la ville de Billère. De ce fait, il explique que certains secteurs de la Commune ne seront pas refaits en 2021 afin de tenir compte de l'avancée des travaux

et ainsi permettre la refonte de la voirie en fonction de cette réalisation. M. JACOTTIN insiste sur le fait que la voirie refaite le sera de manière provisoire, en attendant que la mauvaise saison et le compactage passent, avant d'avoir un revêtement définitif ultérieurement.
Puis, M. JACOTTIN présente les autres opérations de voirie d'importance pour 2021, à savoir le chemin Vignau qui est un axe de circulation douce qui sera repris à l'identique en 2021 afin de conserver son côté champêtre. De plus, il explique que les trottoirs rue Debussy vont être refaits, tout comme la rue d'Iraty. Il indique qu'un certain nombre d'opérations sont programmées, toujours en fonction du passage des travaux du RCU.
En ce qui concerne les mobilités douces, M. JACOTTIN précise que leur développement est intimement lié aux opérations de voirie. Il explique que l'année 2021 sera essentiellement une phase d'étude au niveau du carrefour de l'école Lalanne où la mise en place des circulations douces sera effective en fin 2021, voire début 2022.
En termes d'achats, M. JACOTTIN informe le Conseil municipal de la livraison imminente de la nouvelle balayeuse, mais également, pour le service Espaces verts, d'un désherbeur à vapeur afin de combattre de manière raisonnée la prolifération des herbes sur la voirie. Enfin, il est prévu d'acheter un traceur pour refaire toute la signalisation horizontale avec une machine plus performante.
M. JACOTTIN indique par la suite que le marché d'éclairage public doit être renouvelé avec pour objectif d'éclairer moins mais mieux. Il annonce que le nouvel attributaire est l'entreprise CEGELEC comme le précise la délibération à venir.
Enfin, il complète les propos de M. le Maire concernant la réalisation de nouvelles aires de jeux en indiquant que le secteur du Lacaoü devrait être le premier concerné, suivi par le bas de Billère.

M. le Maire passe ensuite la parole à M. CHAVIGNE afin de présenter la partie équipements scolaires et restauration.
M. CHAVIGNE explique que le programme d'investissement est bâti sur 3 axes : l'entretien des bâtiments, la finalisation du déploiement du numérique dans les écoles et le réaménagement des cours d'écoles afin de les dégenrer et de les végétaliser, pour un montant prévisionnel total de 205 083 € en 2021. Il explique que cela représente une augmentation de 50 000 € en comparaison à 2020 en raison notamment de la volonté de terminer l'équipement des écoles en TENI (Tableau Ecran Numérique Interactif) ainsi que de les doter d'ordinateurs de fonds de classe performants. Il explique qu'un état des lieux des écoles élémentaires a été réalisé au préalable, puis les classes ont été câblées, avant que le matériel n'y soit installé. L'objectif étant d'être au plus proche du terrain et de l'usage des enseignants. Il précise que seuls les enseignants ayant fait la demande seront équipés d'un TENI, bien qu'il souligne que cela représente 90% des classes. A ce jour, seules les écoles Marnières et Laffitte restent encore à équiper.
En ce qui concerne l'équipement des PC de fond de classe, l'organisation de salles informatiques n'est plus suffisante au regard des usages pédagogiques. M. CHAVIGNE indique que 17 000 € seront consacrés pour le replacement ou l'installation de ces PC. Il précise que le matériel encore performant récupéré lors de cette opération, sera réaffecté dans les écoles maternelles.
Puis, M. CHAVIGNE aborde l'entretien des bâtiments pour environ 138 000 € et explique que seules deux cantines sont issues du mandat précédent et donc récentes. Les autres bâtiments sont plus vieillissants et demandent des interventions régulières. Il est donc prévu d'améliorer l'isolation thermique avec la réfection par tranches des menuiseries ou la réalisation de faux plafonds.
Dans les restaurants scolaires, il explique qu'outre le renouvellement du matériel de cuisine, des solutions sont mises en œuvre afin d'atténuer le bruit grâce à du mobilier adapté. Il souligne l'importance de ce sujet pour la qualité du repas des enfants dans un environnement apaisé et la qualité de travail des adultes encadrants.
Enfin, M. CHAVIGNE explique que le réaménagement des cours d'écoles a été engagé avec le CAUE 64 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). Il indique que l'enjeu central est la transition écologique avec la végétalisation et la débitumisation des cours. C'est également l'occasion de repenser les cours d'écoles dans leur globalité et notamment en termes d'usage. Il explique que le modèle de conception classique est le terrain de football au milieu, utilisé à 90% par les garçons. Les

filles sont quant à elles relayées sur les abords de ce terrain. Il précise que cela sera étudié avec les équipes enseignantes et les enfants afin que l'usage des cours d'écoles soit plus égalitaire.

M. le Maire donne la parole à Mme MATHIEU-LESCLAUX afin de présenter les équipements sociaux et associatifs 2021.
Mme MATHIEU-LESCLAUX annonce que 185 715 € sont envisagés pour ces équipements répartis ainsi :

- Crèche Optimômes : un budget de 20 360 € est envisagé pour des rénovations, des renouvellements de mobiliers, de jeux mais surtout pour une démarche alimentaire responsable. Ainsi, elle explique que les crèches communales sont dans une procédure de certification ECOCERT consistant à manger bio et à changer les habitudes. Il faut pour cela passer à « 0 plastique » et investir dans de la vaisselle. De plus, la rénovation d'un 2ème bureau est envisagée afin de recevoir les parents dans de meilleures conditions.
- Crèche Babil : les travaux d'installation de climatisation doivent être terminés et un projet d'extension est en cours.
- Centre d'animation Le Lacaoü : des travaux sont nécessaires pour le confort des enfants au niveau du RAM (Relais d'Assistantes Maternelles). Mme MATHIEU-LESCLAUX annonce également que le Lacaoü va disposer d'une salle dans la future résidence intergénérationnelle. L'achat de mobilier est de ce fait nécessaire. De plus, un projet d'inclusion numérique a été lancé en 2020. Les financements ont été accordés. Le matériel informatique doit être acheté en 2021. Enfin, le plus gros investissement (21 305 €) est prévu pour la migration du logiciel métier du centre afin de décomplexifier les tâches administratives et améliorer le travail du personnel.
- Maison de l'enfance : un projet d'écolieu avec le Jardin de Tony est en cours, les travaux de réhabilitation sont prévus en 2021.
- CCIB (Comité Caritatif d'Insertion Billérois) : 37 500 € seront investis pour des travaux de mise en conformité.
- ALB (Amicale Laïque Billéroise) : le local nécessite des travaux de changement de menuiseries afin d'installer du double vitrage, ce qui permettra des économies de fonctionnement ultérieures (20 000 €).

M. le Maire donne la parole à Mme PINTO pour la partie Vie associative, Démocratie participative et l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) qui explique que le budget participatif est renouvelé à hauteur de 75 000€. Elle annonce que le vote pour les projets des habitants sera ouvert le 03 mai 2021. Ces projets sont transversaux avec d'autres secteurs, notamment pour les aires de jeux.
Elle indique que des travaux de changement de menuiseries sont nécessaires à la Maison des citoyens du monde. Actuellement la salle de réunion possède des baies vitrées qui ne peuvent pas s'ouvrir, or, en raison de la situation sanitaire, l'aération des locaux s'avère nécessaire, mais également pour le confort des utilisateurs. Cela permettra d'éviter d'avoir à installer une climatisation, plus onéreuse et moins écologique.
Mme PINTO précise que le local de la Lyre Tonkinoise doit être entièrement rénové (électricité, ventilation, lieu de stockage…) pour environ 10 000 €.

Puis, Mme FRANCQ présente la partie Ville durable et transition énergétique en abordant le programme FASILAVELO qui a donné lieu au Schéma directeur des mobilités actives et dont 700€ sont prévus en 2021.
Elle indique également que des travaux d'économie d'énergie sont programmés, en lien avec l'entreprise INTER-ENERGIE et le rapport de COE 2020 (Conseil d'Orientation de l'Energie) pour un montant de 79 150 € en 2021.
Mme FRANCQ présente le projet de micro-forêt urbaine qui se rapporte au projet de végétalisation de la Ville. 31 200 € seront investis en 2021afin d'acheter et planter les plants.
Enfin, elle indique que 17 000 € sont prévus pour le RCU.

M. le Maire donne la parole à M. OCHEM pour la Culture.
Il détaille les 3 investissements prévus dans ce secteur :

- La rénovation du système de ventilation de l'AGORA (3 500 €), l'actuel présentant des signes de dysfonctionnement.
- Le projet d'art urbain : il explique que cela consiste en l'achat d'œuvres d'art proposées par un collectif d'artistes locaux (appelé Connexion) pour 15 000 € par an. Une première œuvre a été réalisée sur le mur du parking du bas du Sporting d'Este, elle représente 1/3 du budget consacré à l'art urbain.
- Construction de la nouvelle salle de spectacle : engagement des premières études en 2021 pour 25 000 €.

M. MAZODIER présente les investissements proposés dans le domaine du Sport basés en 2021 sur la continuité et la modernisation. Ainsi, il explique que le sable de filtration de la Piscine va être changé et la modernisation des éclairages est prévue afin de mieux maîtriser les consommations. De plus, le matériel d'entretien des stades va être modernisé avec l'achat d'un peigne à gazon (une démonstration sera faite lorsqu'il aura été mis en place) afin de rester dans la logique du « 0 phytosanitaire » engagée depuis de nombreuses années sur les terrains billérois.

M. le Maire termine cette présentation en abordant les investissements prévus pour l'accessibilité et la mise en conformité des bâtiments (74 000 €). Il indique que tous les bâtiments communaux ont été analysés par les services communaux afin de déterminer les investissements nécessaires.

M. NASSIEU-MAUPAS conclut en précisant qu'il est possible d'obtenir un document précis et rigoureusement établi par les services. Il tient à cette occasion à les remercier pour leur coopération : qu'il s'agisse de tous les agents concernés par l'élaboration budgétaire et plus particulièrement la Direction Générale des Services et la Direction des Finances, chacun aura, selon lui à son niveau d'intervention, contribué à l'élaboration de ces OB. Il tient également à associer les élus qui ont été présents dans les différentes commissions thématiques pour étudier les dossiers ayant des incidences budgétaires.
Il souligne que la Ville bénéficie d'un ratio de désendettement correct avec 8 années et que l'autofinancement net susceptible d'être dégagé s'élèverait à près de 550 000 €.
Enfin, il précise que le taux de Taxe Foncière proposé permettra de répondre au mieux à la nécessite de maintenir une fiscalité adaptée à la réalité de la vie billéroise. La non augmentation de la fiscalité locale globale était un engagement de campagne, M. NASSIEU-MAUPAS indique qu'il sera respecté.

M. le Maire le remercie, il précise que le document des OB présenté sera disponible sur le site internet de la Ville. Puis il ouvre le débat concernant les orientations budgétaires.

M. RIBETTE prend la parole et remercie M. l'adjoint aux finances mais également les services pour le travail effectué, puis, il tient à revenir sur la taxe foncière.
En effet, il précise être en désaccord avec la conclusion du rapport mentionnant que « cette augmentation reste moins importante que le gain correspondant à la disparition ou à la baisse progressive de la taxe d'habitation. Nous respectons ainsi notre engagement de ne pas augmenter la fiscalité locale ». Il estime que l'Etat a respecté l'engagement du Président de la République de supprimer la TH (Taxe d'Habitation) mais pas M. le Maire qui augmente de 10% la TF (Taxe Foncière).
Il pense que M. le Maire aurait pu affirmer cela si la perte de ressources liée à la suppression de la TH

avait été en cohérence avec les 900 000 € engendrés par la TF mais ce n'est pas le cas. M. RIBETTE constate de ce fait qu'il manque 900 000 € pour obtenir un budget équilibré.
Il revient sur les justifications données dans le DOB en indiquant que selon lui, l'impact de la suppression de la TH pour 36 670 € n'explique pas cette hausse. De même, la baisse des dotations de l'Etat de 56 000€ ne l'explique pas non plus. Il regrette que cette baisse de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) dure depuis plusieurs années mais précise que ce n'est pas une nouveauté. Enfin, il estime que le coût de la crise sanitaire, financé directement par les collectivités territoriales et très peu remboursé par l'Etat, n'est également pas une justification pour cette augmentation. Il rappelle que ces dépenses, bien qu'il regrette qu'elles ne soient pas entièrement financées par l'Etat, peuvent être étalées sur 5 ans. Quant aux pertes de recettes liées à la fermeture des services en raison de la situation sanitaire, il indique que bien que cela soit une réalité, il est nécessaire de les mettre en parallèle avec les dépenses non réalisées durant cette période comme le repas des ainés, le festival de théâtre sur les berges du gave ou encore le budget participatif.
M. RIBETTE affirme que le principal souci vient du programme d'investissement trop important pour les capacités financières de la Ville. Il souligne qu'il dit cela à regret en raison de la présence de nombreux beaux projets dans les OB.
Dans un soucis d'éclaircissement pour les Billérois, il souhaite connaitre le montant payé en 2021par un administré qui, par exemple, payait 1 000 € en 2020.
Il reconnait que les collectivités territoriales ont été très impactées par la crise sanitaire, tout comme les entreprises mais également les particuliers avec le chômage partiel voire des licenciements. Il indique que certaines personnes se retrouvent dans des situations difficiles et cette augmentation de la TF va encore plus les fragiliser. Il affirme qu'il est important de ne pas précariser la population en augmentant leurs charges. M. RIBETTE explique que la TF est pour lui une injustice sociale car, contrairement à la TH qui peut être modulée en fonction des situations personnelles, la TF est aveugle et touche tout le monde.
C'est pourquoi, il propose de ne pas tout baser sur la TF mais d'utiliser plusieurs leviers : augmenter la TF, diminuer le montant des subventions allouées, mais également augmenter ceux des produits du domaine par le biais des tarifs des services municipaux. Paradoxalement, il explique que cela permettrait d'augmenter le nombre de personnes concernées et réduire le coût pour chacun. De plus, il pense qu'il faut baisser les dépenses d'investissement en les étalant à plus long terme.
M. RIBETTE indique que M. le Maire augmente les dépenses de fonctionnement par le biais de la TF, pour augmenter l'autofinancement afin de pouvoir continuer à investir sans avoir recours à l'emprunt. Il affirme qu'il faut accepter de moins investir afin de ne pas augmenter la TF dans la proportion prévue et ainsi éviter de mettre plus en difficultés certains contribuables.
En conclusion, M. RIBETTE veut connaitre le montant d'augmentation pour les Billérois, mais également savoir si cette mesure sera réversible dans le temps. Enfin, il aimerait savoir si M. le Maire est prêt à réfléchir à une répartition plus équitable et plus universelle de cette charge et ne pas uniquement la baser sur la TF.

M. le Maire explique qu'il y a une baisse des ressources, des coûts liés à la COVID…cependant il précise que chaque élément n'explique pas tout. Il faut prendre en considération l'ensemble afin de comprendre l'effet mécanique et la nécessité d'augmenter les recettes en raison des baisses de fonctionnement. Il ajoute que la masse salariale provoque également un effet mécanique. M. le Maire précise que la Ville est à 64 %, cependant une commune voisine est à 67% mais elle possède plus de ressources. Ainsi il estime que la comparaison n'est pas possible avec d'autres communes et affirme que l'important est de pouvoir équilibrer le budget tout en investissant comme cela est nécessaire.
M. le Maire souligne que, dans un souci de transparence pour le DOB, le document présenté est très détaillé. Il reconnait que les investissements pourraient être diminués. Toutefois, au vu des présentations faites, ces dépenses sont nécessaires et non somptuaires, elles ne peuvent pas être différées notamment dans le scolaire. Des arbitrages ont été au préalable faits afin de diminuer ces investissements. M. le Maire indique qu'il ne reste alors qu'un levier : la recette et la TF. Il souligne qu'une augmentation des tarifs de la piscine par exemple conduirait à une baisse de la fréquentation.

Il partage l'avis de M. RIBETTE concernant l'injustice la TF. Cependant il pense qu'il est plus juste d'augmenter la TF dans la mesure où les propriétaires bénéficieront d'une diminution de la TH plus élevée.
M. le Maire indique à M. RIBETTE que la TF va augmenter de 10%, de ce fait, une personne qui paye 1000€ de TF aura 100€ supplémentaire à charge. Chaque situation étant particulière, il invite l'assemblée à regarder sur sa feuille d'imposition le montant de la TH afin de constater la différence.
Il insiste sur l'augmentation de la TF qui est faite par stricte nécessité.
M. le Maire revient également sur la proposition de M. RIBETTE de diminuer les subventions aux associations en indiquant que son équipe municipale s'est engagée depuis plusieurs années à ne pas les diminuer. Mais, il fait remarquer que le montant n'augmente pas pour autant, sauf cas particuliers de création ou suppression d'associations.
Il informe les élu·e·s qu'une comparaison a été faite par les services sur 59 communes à partir des données de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) afin d'avoir une vision plus objective de la situation des villes d'une même strate (12 000 à 14 000 habitants). Pour la TF consolidée (part communale et départementale), la moyenne est à 42.8 %, Billère est à 37.2% avant l'augmentation de 10%, il faut donc ajouter 4.5 points. En moyenne sur ces 59 communes, la part communale était de 23,64, Billère étant à 23,85. Il pense que l'année prochaine, les communes saisiront cette opportunité d'ajustement liée à la disparition de la TH afin d'augmenter la TF.
Il conclut en indiquant que la situation actuelle permet tout de même de réaliser les investissements proposés tout en garantissant à tous les foyers une baisse de la fiscalité locale globale (TF + TH) tout en conservant une hausse raisonnable restant inférieure à la baisse liée à la suppression de la TH.

M LESCHIUTTA tient à faire part de son étonnement quant au choix d'augmentation de la TF qui selon lui ne va pas vers une équité sociale. Il explique qu'à Billère il y a 48% de propriétaires qui payent la TF. Dans ce pourcentage il insiste sur le fait que tous n'ont pas de hauts revenus et qu'il s'agit parfois de retraités. Il indique que les hauts revenus n'ont pas encore vu leur baisse de TH, leur déduction sera plus tardive.
Il estime de ce fait que cette augmentation va conduire les foyers modestes à financer le budget sans avoir de marge de manœuvre. Il illustre ses propos en expliquant qu'un propriétaire faisant du locatif va peut-être augmenter son loyer afin de récupérer la TF. Les retraités n'auront pas cette possibilité.
M. LESCHIUTTA précise qu'une augmentation ponctuelle de 10% peut être comprise, mais, si cela doit se reproduire, il estime que le levier retenu n'est pas social selon lui. Les premiers taxés seront les faibles revenus et les retraités ayant fait un effort pour accéder à la propriété.

M. le Maire ne partage pas le point de vue de M. LESCHIUTTA. En effet, il explique que dès cette année 20% de personne pouvant être les plus hauts revenus vont avoir une baisse de 30% de leur TH. Il précise que la TF et la TH sont habituellement du même niveau, avec une moyenne à Billère de 700€ pour la TF, ce qui représente 70€ d'augmentation couplée à la baisse de la TH. Bien qu'il reconnaisse que la TF ne soit pas le meilleur impôt, il indique qu'elle reste le seul levier à disposition des communes et que la disparition de la TH est le meilleur moment pour appliquer cette augmentation. Sans cela, la TF n'aurait pas été augmentée.
Il rappelle aux conseillers présents que lors de la précédente mandature, beaucoup de communes avaient augmenté de 10% la TH et la TF comme à Gan, Lescar, Toulouse... Il indique qu'à Billère, les taxes ont toujours été augmentées avec parcimonie quand cela était nécessaire.
M. le Maire estime qu'il s'agit là d'une bonne opportunité sans pour autant bouleverser le pouvoir d'achat de foyers Billérois. Il précise que 6 621 foyers payent la TF dont 53% sont Billérois soit 3 514 foyers, 47% sont extérieurs à la Ville soit 3 107 foyers. La TH était exclusivement payée par les habitants de Billère, contrairement à la TF. Cependant, tous les foyers (Billérois ou non) vont bénéficier de la baisse de la TH.
Ainsi, il estime qu'un équilibre va se faire cette année permettant à tous les foyers fiscaux de ne pas être pénalisés en comparaison à ce qu'ils payaient globalement en taxes fiscales locales.

M. le Maire rappelle que l'objectif est d'équilibrer le budget et de réaliser les projets. Avant le vote du budget, des ajustements seront à réaliser et M. le Maire est prêt à recevoir des contres propositions afin de réfléchir collectivement. Il insiste sur la nécessité d'avoir un autofinancement et donc une épargne nette conséquente afin d'avoir des marges de manœuvres pour les ajustements éventuels.

M. le Maire conclut en précisant que les OB sont présentées de manière détaillée et transparente et en rappelant que les documents sont à la disposition des citoyen·ne·s sur le site internet de la Ville. Cependant, si des personnes souhaitent des explications complémentaires, les élu·e·s et les services restent disponibles pour leur apporter.

Vote :

- **Le Conseil municipal prend acte du débat sur les Orientations Budgétaires**

2021.02.06 – BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS (EXERCICE 2020)

Rapporteur : M. JACOTTIN

M. JACOTTIN rappelle que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants doit donner lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal.
Il indique qu'en 2020, la ville de Billère a procédé à 1 acquisition à titre gratuit et à 2 cessions de délaissés pour des montants de 61€ et de 800€.

Puis il propose au Conseil municipal d'approuver le bilan 2020 des cessions et acquisitions immobilières qui sera annexé au compte administratif.

M. le Maire précise que la parcelle acquise à titre gratuite (dans le prolongement de la rue de la Linière) va toutefois avoir un coût, la voie devant être refaite. Il estime le coût à 300 000 € environ. Il pense que cela devra être prévu dans un projet global qui sera étudié collégialement en commission Travaux car cette voie traverse une zone en devenir de 2,8 hectares.

Vote :

- **Pour : Unanimité (33)**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

2021.02.07 – MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE WEB SERIE ODDYSSEE

RAPPORTEUR: Mme FRANCQ

Mme FRANCQ annonce que la ville de Billère souhaite initier et développer un projet innovant de Web Série intitulé ODDYSSEE sur les objectifs du développement durable identifiés par l'ONU afin d'informer et sensibiliser les élèves billérois et le grand public.
Elle explique que cette web série comportera 6 épisodes qui seront largement diffusés auprès du grand public. Elle indique que trois épisodes seront réalisés à Billère et trois épisodes à Madagascar dans le cadre d'une coopération décentralisée avec la ville de Soavinandriana. Les trois épisodes billérois seront mis en œuvre en partenariat avec des enseignant·e·s des écoles élémentaires Mairie et Lalanne ainsi que deux associations : la CUMAMOVI et l'Encre Sympathique.

Mme FRANCQ présente le budget prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Achats en matériel, fournitures, petits équipement	2 140 €	DRAC - Ministère de la culture	1 400 €
Interventions de l'encre sympathique avec les élèves	5 233 €	DREAL - Ministère des transitions	5 000 €
Interventions de la CUMAMOVI avec les élèves	8 225 €	Ministère des Affaires Etrangères (appel à projet Villes Durables)	3 400 €
Interventions des associations interviewées auprès des élèves	540 €	Autofinancement Ville de Billère	5 038 €
Frais liés à des événementiels	400 €	Fonds de soutien à la création audiovisuelle Pau Pyrénées	2 000 €
Frais de déplacement (transport, hébergement, restauration…)	300 €		
TOTAL	**16 838 €**	**TOTAL**	**16 838 €**
Contributions valorisées (bénévolat, mise à disposition de matériel, de locaux…)	5 225 €	Contributions valorisées (bénévolat, mise à disposition de matériel, de locaux…)	5 225 €
TOTAL DES DEPENSES	**22 063 €**	**TOTAL DES RECETTES**	**22 063 €**

Mme FRANCQ annonce que les 3 épisodes réalisés à Madagascar seront inscrits dans le projet « L'eau ici et là-bas » mené conjointement avec la MCM.

Puis, elle propose au Conseil municipal de valider la mise en œuvre de ce projet ODDYSSEE, d'ouvrir les crédits nécessaires sur le budget 2021 et d'autoriser M. le Maire à signer les différentes conventions de partenariats nécessaires.

M. le Maire salue l'implication de la Ville dans un projet éducatif solidaire. Il souligne le faible coût pour la Collectivité grâce aux divers financements ainsi que le dynamisme du service Transitions écologiques / Ville durable qui permet de monter des projets faisant l'identité de Billère.

Vote :

- **Pour : Unanimité (33)**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

2021.02.08 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR DES ERP

RAPPORTEUR : M. JACOTTIN

M. JACOTTIN rappelle que la surveillance de la qualité de l'air intérieur est obligatoire dans les crèches, les écoles et les centres de loisirs. La CAPBP ayant des besoins similaires, elle propose de constituer un groupement de commande permanent avec ses communes membres volontaires en vue du lancement d'un marché.

M. JACOTTIN propose au Conseil municipal que la Ville adhère à ce groupement de commande, que le rôle de de coordonnateur soit dévolu à la CAPBP et d'autoriser M. le Maire à signer la convention, le marché à venir et tous les actes qui s'y rattachent.

Vote :
- **Pour : Unanimité (33)**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

2021.02.09 – SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC DE MAINTENANCE, D'EXPLOITATION ET DE GROS ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC

RAPPORTEUR : M. JACOTTIN

M. JACOTTIN souligne l'importance de cette délibération permettant de renouveler le marché d'éclairage public de la Ville.
Il explique que ce marché d'une durée de 6 années (3 ans en tranche ferme et 3 ans en tranche conditionnelle) prendra effet à compter du 1er mars 2021 et les prestations sont décomposées en 4 postes : la gestion, la maintenance préventive et corrective, les gros entretiens et les travaux de renouvellement.
Il précise qu'une obligation de résultat en termes d'économies et de performances de l'éclairage est imposée au titulaire conformément aux dispositions du cahier des charges.

M. JACOTTIN propose, au vu de l'analyse des offres, de retenir comme attributaire le groupement CEGELEC-CITEO pour un montant de 437 556 € H.T en tranche ferme et 437 556 € H.T en tranche conditionnelle.

Vote :
- **Pour : Unanimité (33)**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

2021.02.10 – ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL COMMUNAL

RAPPORTEUR : Mme MATHIEU-LESCLAUX

Mme MATHIEU-LESCLAUX rappelle que depuis plusieurs années la Ville alloue à ses agents des prestations au titre de l'Action Sociale dans les mêmes conditions que celles appliquées aux agents de l'Etat. Elle précise que les taux de ces diverses participations pour 2021 sont fixés par une circulaire du Ministère du Budget, des Comptes Publics, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat en date du 24 décembre 2020.

Elle propose à l'assemblée d'appliquer les prestations listées dans la délibération à compter du 1er Janvier 2021 et précise que les fonds nécessaires sont inscrits au budget 2021.

Vote :
- **Pour : Unanimité (33)**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

2021.02.11 – AUTORISATION DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL DE QUATRE AGENTS

RAPPORTEUR : Mme MATHIEU-LESCLAUX

Mme MATHIEU-LESCLAUX propose d'autoriser les renouvellements annuels des mises à temps partiel suivantes :

- 80 %, pour une Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 28 mars 2021 et pour une durée de 1 an ;
- 80 %, pour un adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er avril 2021 et pour une durée de 1 an ;
- 90 %, pour un Agent de maîtrise à compter du 15 mars 2021 et pour une durée de 1 an ;
- Modification de 80 % à 90 % pour un Animateur territorial à compter du 1er mars 2021 et pour une durée de 1 an.

Vote :

- **Pour : Unanimité (33)**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

2021.02.12 – ATELIERS JEUNES 2021 – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A LA MAISON DE L'ENFANCE

RAPPORTEUR : Mme MATHIEU-LESCLAUX

Mme MATHIEU-LESCLAUX rappelle que, dans le cadre du Contrat de Ville 2015/2020 prorogé jusqu'en 2022, certaines communes de la CAPBP participent à la mise en place d'ateliers jeunes.
Elle précise que cette opération menée par le centre d'animation Le Lacaoü et la Maison de l'Enfance, concerne 40 jeunes Billérois qui participent à des ateliers pendant les vacances d'été et celles d'hiver, de printemps ou d'automne. Chaque atelier dure 5 demi-journées, soit 20 heures d'activités réelles, plus une période de préparation en amont.

Mme MATHIEU-LESCLAUX indique que le montant maximum de la bourse est de 90 € par jeune, soit une rémunération de 15 € par jour selon le financement suivant :

- Par la Ville dans le cas des ateliers jeunes du Centre d'animation le Lacaoü pour un montant de 1 800 € (20 jeunes x 90 €). La Commune recevra en retour la participation versée par le GIP-DSU dans le cadre du Contrat de Ville d'un montant de 900 € (20 jeunes x 45 €).
- Par la Maison de l'Enfance pour les ateliers qu'elle gère soit 1 800 € (20 jeunes x 90€). La Maison de l'Enfance recevra en retour la participation du GIP-DSU dans le cadre du Contrat de Ville de 900€ (20 jeunes x 45 €) ainsi que le remboursement du reliquat par la Ville, soit 900 €.

Mme MATHIEU-LESCLAUX propose au élu·e·s de soutenir l'organisation des ateliers jeunes en 2021 en cofinançant 40 bourses, de solliciter une aide financière de 900 € auprès du GIP-DSU dans le cadre du Contrat de Ville et de verser à la Maison de l'Enfance une subvention complémentaire de 900 € afin de lui permettre de cofinancer les 20 bourses relatives aux ateliers jeunes qu'elle organise.

Vote :

- **Pour : Unanimité (33)**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

M. le Maire remercie les membres présents et clôture la séance à 20H15.
Il annonce que le vote du budget aura lieu lors du prochain Conseil municipal qui se tiendra le 06 avril prochain, en présentiel si la situation sanitaire le permet.